

**RAPPORT D'OUVERTURE - 35<sup>ème</sup> CONGRES DES SYNDICATS DE  
LA FEDERATION CGT DU SPECTACLE,  
DE L'AUDIOVISUEL ET DE L'ACTION CULTURELLE  
25 – 29 AVRIL 2010**

Nous voici réunis en congrès. C'est l'occasion pour nous de débattre de la situation économique et sociale, d'évaluer l'activité revendicative écoulée et la mise en œuvre des décisions alors arrêtées, de procéder à un « bilan de santé » de notre organisation et de convenir de l'orientation pour le prochain mandat.

La période écoulée depuis le dernier congrès fédéral d'octobre 2007 a été à l'énumération, vous en conviendrez, riche en événements de tous ordres.

Il y eut à la mi septembre 2008, la faillite de la banque d'investissements américaine Lehman Brother qui annonça la crise financière internationale et l'entrée en récession des économies, puis en novembre de la même année l'élection de Barack Obama, le 1<sup>er</sup> Président noir des Etats-Unis.

En janvier 2009, le Président de la République créait par décret le Conseil de la création artistique, véritable contre-ministère animé par Marin Karmitz et présidé par N. Sarkozy lui-même. En mars, c'était le vote de la loi de l'audiovisuel public qu'il avait décrétée en janvier 2008. En juin, nous connaissions un taux record d'abstentions (de près de 60 %) à l'occasion des élections des députés au Parlement européen, forte abstention qui s'est répétée lors des élections régionales des 14 et 21 mars 2010.

Nous avons aussi connu une avalanche de réformes libérales menées avec frénésie par N. Sarkozy et son gouvernement, parmi lesquelles : l'instauration du bouclier fiscal, la RGPP, la fusion ASSEDIC-ANPE, l'offre raisonnable d'emploi, le RSA et le régime de l'auto-entrepreneur...

Bref, un processus qui s'apparente au détricotage méthodique du socle des conquêtes sociales issues de la libération, c'est-à-dire du Conseil National de la Résistance.

Il y eut dans le même temps de nombreuses luttes revendicatives dont certaines de très grande ampleur.

Parmi celles-ci, il convient de saluer, la lutte opiniâtre des travailleurs sans papiers, engagée depuis maintenant 2 ans. Dans un premier temps, au printemps 2008, avec une grève en Ile-de-France et depuis maintenant 6 mois, la grève de plus de 6200 d'entre eux dans plus de 2000 entreprises du pays pour obtenir des critères de régularisation objectifs afin que cesse l'arbitraire des décisions.

Je n'oublie pas, bien évidemment, la grève durant 44 jours en Guadeloupe à l'appel du LKP au début de l'année 2009.

Et bien sûr, les journées nationales d'actions interprofessionnelles du 1<sup>er</sup> semestre 2009 dont les 2 premières, les 29 janvier et 19 mars, qui ont respectivement rassemblé 2,5 et 3 millions de personnes.

Il y eut aussi, la votation citoyenne contre le changement de statut de la Poste en octobre 2009 et plus près de nous, la journée nationale interprofessionnelle d'actions du 23 mars dernier sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les retraites qui a mobilisé 800 000 personnes en France.

Dans le champ fédéral, les luttes revendicatives se sont principalement cristallisées autour de la réforme de l'audiovisuel public décrétée par le Chef de l'Etat avec les grèves et manifestations en 2008 des 13 février, 18 juin et 25 novembre ; de la convention collective de l'audiovisuel public avec un rassemblement des personnels lors de l'Assemblée Générale de l'AESPA en avril 2009 ; les mouvements de grève à l'INA les 9 février et 15 avril dernier ; la grève des personnels de France Télévisions à l'appel de la seule Cgt le 14 mars dernier lors des élections régionales ; de la réforme de l'audiovisuel extérieur avec le plan social à RFI qui a provoqué à la mi mai 2009, la plus longue grève dans une société de l'audiovisuel public depuis 1968 ; des crédits d'Etat de la Rue de Valois ; de la RGPP et, plus près de nous, du projet de réforme des collectivités territoriales.

A la suite de la journée de grève du 14 mars dernier à France Télévisions, qui a provoqué de fortes perturbations en particulier sur les antennes de France 3 et après le dépôt d'un nouveau préavis de grève pour le 21 mars, date du 2<sup>ème</sup> tour des élections régionales, la direction a été contrainte de revenir sur ses prétentions concernant la convention collective et la restructuration de l'entreprise.

Dans le champ du spectacle vivant, nous avons initié toute une série d'actions parmi lesquelles la manifestation du 18 juillet 2008 lors du Festival d'Avignon contre la paupérisation du secteur, la disparition de l'emploi et la remise en cause des acquis sociaux. Sans être exhaustif, il y eut aussi le rassemblement du 25 juin 2009, devant l'annexe du ministère de la culture aux « Bons Enfants » initié par la CGT Culture et l'intersyndicale du ministère auquel nous avons participé contre la RGPP et les suppressions d'emplois au ministère de la culture. Puis l'Assemblée Générale dans la Cour du Palais des Papes en Avignon le 17 juillet 2009, qui a adopté une plateforme revendicative et, plus près de nous, la journée nationale d'actions du 29 mars 2010 pour défendre l'Art et la Culture, contre la phase 2 de la RGPP, les coupes claires dans les subventions publiques et la réforme des collectivités

territoriales qui a rassemblé plus de 4000 personnes à Paris et plusieurs autres centaines en régions.

Le gouvernement, après avoir restructuré l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication, a annoncé qu'il allait désormais s'occuper de tous les opérateurs sous la tutelle de la rue de Valois. L'audit réalisé par Bercy contient 11 préconisations qui peuvent se résumer ainsi : faire plus avec moins, sabrer l'emploi et tourner le dos aux missions de service public du ministère qui vient tout juste de fêter son cinquantième.

Il y a aussi le projet de réforme des collectivités territoriales piloté par l'Elysée qui dans son article 35 prévoit la suppression pure et simple de la clause générale de compétence, étant rappelé qu'actuellement la culture ne fait pas partie des compétences obligatoires des collectivités territoriales.

Adopté en première lecture par le Sénat le 4 février dernier, ce projet de loi se traduirait, si on restait l'arme au pied, par l'assèchement brutal des financements publics des collectivités territoriales.

Durant le dernier mandat, et au-delà des résultats des élections prud'homales du 3 décembre 2008 qui ont conforté la Cgt comme première centrale syndicale du pays avec 34 % des suffrages, la quasi-totalité des élections professionnelles a confirmé la prééminence des organisations fédérées dans nos différents secteurs d'activité.

Sans toutes les énumérer, cela a été le cas en avril 2008 à l'élection au Conseil d'Administration de la Maison des Artistes (c'est-à-dire l'organisme de sécurité sociale) des artistes-auteurs, dans les théâtres nationaux comme à l'Odéon, à l'Opéra National de Paris, au Théâtre National de Strasbourg, au Théâtre National de Chaillot mais aussi à l'Opéra National de Bordeaux, à l'Orchestre National de Lorraine, à la Grande Halle de la Villette ou bien encore dans la décentralisation ou dans les 17 entreprises dans lesquelles ont eu lieu un premier tour aux élections professionnelles depuis le vote de la loi sur la représentativité syndicale du 20 août 2008 : dans 15 d'entre-elles, nous avons obtenu plus de 70 % des suffrages.

Il en a été de même à France 2, à France 3, à l'INA, à RFO Malakoff. Sans compter TF1 où nous avons enregistré une sérieuse progression en novembre dernier. Et aux élections nationales à la proportionnelle sur listes syndicales pour le renouvellement à l'Assemblée Générale de l'IRPS le 10 novembre 2009, où nos listes sont arrivées en tête dans toutes les sections de vote avec au total 77 élus sur 169 et 7 sièges sur 15, dont la présidence au Conseil d'administration.

Pour sauver le système financier, les banques centrales et les Etats ont mobilisé des sommes considérables.

Si les difficultés ont été de courte durée pour les banques, il en est tout autrement pour le monde du travail. Pour la grande majorité d'entre eux, qu'ils soient actifs, privés d'emploi ou retraités, les effets de la crise qui perdure sont bien réels avec les salaires qui au mieux stagnent, les pensions en berne et les licenciements qui se succèdent.

Pour faire face au déficit des finances publiques qui s'élèvent à 138 milliards d'Euros, Éric Woerth - le gardien de l'orthodoxie capitaliste qui vient d'hériter du dossier retraite - agit aujourd'hui pour nous faire payer l'addition. Tel est le cas avec la phase 2 de la RGPP.

Sur les retraites, le message du ministre est connu : la réforme est incontournable. Pour sauver la retraite de demain, il faut repousser l'âge légal de départ à la retraite et augmenter la durée des cotisations.

Pour la Cgt, on ne peut pas imposer une réforme des retraites sur des critères comptables. Pour pérenniser les systèmes de répartition et améliorer le niveau des pensions, c'est en premier lieu par l'emploi et un autre partage des richesses qu'on trouvera les solutions.

Est-il besoin de rappeler que, durant la crise, le modèle social français s'est révélé plus efficace qu'ailleurs. Cela confirme, s'il en était besoin, que d'autres choix doivent prévaloir, comme la revalorisation du travail et le développement de la protection sociale pour répondre aux besoins de la population.

L'INSEE vient de confirmer un tassement de la croissance pour les 2 premiers trimestres 2010 autour de 0,2 % et 0,3% et un taux de chômage autour de 9,8%.

Pour 2011, les prévisions ne sont pas bonnes sous l'effet de la faible consommation des ménages occasionnée par l'austérité salariale, la stagnation des pensions et des minima sociaux. Et dans le même temps, les profits dans la valeur ajoutée ont augmenté de 1,4 points depuis la fin 2009.

Il y a un peu plus d'un mois, la droite a été sévèrement battue lors des élections régionales. Comme l'a souligné la Cgt, « le Président de la République est le premier interpellé par ces votes qui manifestent le très fort mécontentement des salariés, tant du privé que du public, vis-à-vis des politiques en vigueur... Or, les premières déclarations des représentants du gouvernement, tout en reconnaissant une défaite électorale, laissent entendre qu'ils feront preuve de ténacité et de « persévérance gardant le cap », notamment pour la réforme des retraites ! Le Président doit prendre en compte les revendications syndicales concernant l'emploi, le niveau des salaires et des retraites comme éléments de justice sociale et facteurs

de sortie de crise ... » Et la Cgt de préciser que « le score obtenu par le Front National la conforte dans son combat contre l'exploitation des peurs, le racisme et la xénophobie ».

Le projet d'orientation soumis au Congrès s'articule autour des 4 thématiques suivantes : service public et culture ; emploi, garanties collectives et protection sociale ; Europe et International ; syndicalisation, structures et continuité de l'organisation.

Autant de thèmes qui méritent un certain nombre de confrontations et de débats. Depuis longtemps, nous le répétons, le ministère de la culture et de la communication n'est pas suffisamment doté financièrement pour assumer ses missions et développer une politique ambitieuse qui assurerait la pérennité des structures et des emplois.

Dans le projet soumis au Congrès nous réaffirmons avec force la nécessaire bataille pour une loi d'orientation et de programmation et nous revendiquons l'adossement du budget de la culture sur un pourcentage du PIB.

Nous l'avons dit fin 2007, dès le lancement de la RGPP, celle-ci fait partie d'une « vaste opération de démantèlement pour un ministère qualifié de pilote alors que son budget représente à peine 1 % du budget de l'Etat ».

Avec la phase 2 de la RGPP, le gouvernement veut aller plus loin cette fois-ci avec les opérateurs sous tutelle de la Rue de Valois.

A la suite des « Entretiens de Valois », qui ont eu lieu de février 2008 à fin janvier 2009, et qui devaient garantir un traitement circonstancié en lieu et place de la RGPP, N. Sarkozy a, en janvier 2009 à Nîmes, sifflé la fin de la récréation en annonçant la création du Conseil de la création artistique.

La situation réservée à l'audiovisuel public est, à la vérité, la déclinaison de la RGPP à ce secteur.

Sans revenir sur l'annonce présidentielle du 8 janvier 2008 et la sentence élyséenne du 25 juin 2008 - à savoir la suppression de la publicité en deux étapes (après 20 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et totalement à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2011), et l'instauration de deux taxes (l'une sur les opérateurs télécoms et les fournisseurs d'accès à Internet, l'autre sur les chaînes privées) pour compenser la suppression progressive de la publicité sur les chaînes de France Télévisions et la nomination par l'exécutif en Conseil des ministres des présidents de France Télévisions et de Radio France - je ne résiste pas à vous lire quelques lignes de l'exposé des motifs de la loi de mars 2009 « la mission d'une télévision publique est aussi d'éclairer les grands enjeux de société, de donner aux téléspectateurs les moyens de comprendre et surtout de participer au débat. Fenêtre ouverte sur le monde, elle doit être un modèle de pluralisme et d'indépendance. Intransigente sur la liberté d'expression et respectueuse de toutes les

opinions, elle donnera des espaces pour de vraies confrontations d'idées. Pédagogique, elle invitera les téléspectateurs à pénétrer les coulisses de l'histoire et à percer les mystères de la science ».

Comme vous le savez sûrement, le 11 février dernier, le Conseil d'Etat a annulé les mesures antérieures à la loi de mars 2009, prévoyant la suppression de la publicité sur les chaînes de France Télévisions entre 22h et 6h.

Dans cette procédure, le rapporteur public avait dénoncé, je cite, « la piètre gestion d'un dossier sensible mettant en cause l'avenir du service public de l'audiovisuel » et demandé l'annulation de la délibération du Conseil d'administration de France Télévisions du 16 décembre 2008.

Et fin janvier 2010, Bruxelles a officiellement entamé une procédure contre la taxe de 0,9% sur les fournisseurs d'accès à Internet destinée à compenser pour une large part la suppression partielle de la publicité sur les chaînes de FTV.

La commissaire européenne Viviane Reding a estimé que « non seulement cette nouvelle taxation des opérateurs ne semble pas compatible avec les règles européennes mais vient frapper un secteur qui est aujourd'hui l'un des moteurs de la croissance économique. »

Dernier acte le 13 avril 2010, lors du CA de France Télévisions qui a, contre l'avis des représentants de l'Etat, décidé de suspendre les négociations exclusives avec le consortium LOV Publicis en vue de la cession de 70 % du capital de la filiale France Télévisions Publicités.

En résumé, je me ferai l'écho d'un extrait de l'édito publié dans un quotidien du soir le 15 avril dernier, sous le titre « France Télévisions : le méfait du Prince ». Je cite « à l'heure du bilan, le dossier France Télévisions apparaîtra, à l'évidence, comme l'un des plus emblématiques du quinquennat de Nicolas Sarkozy et de sa méthode de gouvernement. Tout y est : fait du prince, bricolage et copinage... Les derniers donnent la mesure du bricolage. Compte tenu de l'état calamiteux des finances publiques, des voix dans la majorité, dont celle de M. Copé, s'interrogent sur l'utilité de supprimer complètement la publicité sur les chaînes publiques. Cela changerait évidemment les paramètres de la cession de la régie publicitaire. Coup de théâtre le 13 avril : devant tant d'incertitudes, le patron de France Télévisions, contre l'avis des représentants de l'Etat, décide de suspendre sine die la négociation avec M. Courbit. Patrick de Carolis, dont le mandat s'achève en août, sait ses jours comptés. Le nom de son successeur circule déjà avec insistance : c'est un autre chouchou du Président, Alexandre Bompard, actuel patron d'Europe 1. Nicolas Sarkozy avait promis une démocratie irréprochable et un Etat impartial. Chacun jugera ».

Dans le document d'orientation, nous réaffirmons « la nécessité d'un financement majoritairement fondé sur la ressource publique et le maintien d'un financement publicitaire, le parrainage... »

Nous nous prononçons pour la revalorisation régulière de la redevance, le maintien de la publicité en journée sur les chaînes publiques et le remboursement des dettes contractées par l'Etat.

Avec la poursuite des travaux des commissions mixtes paritaires et l'ouverture des négociations sur la couverture conventionnelle des personnels de France Télévisions, puis des personnels des autres sociétés de l'audiovisuel public à l'issue de la dissolution de l'AESPA en avril 2009, la négociation collective a occupé une place de choix dans notre activité.

Le document soumis à la discussion du congrès nous invite à « conquérir » un socle commun de garanties collectives auquel aucun accord ne puisse déroger. La première de celles-ci devant être des accords conventionnels à partir des acquis et des accords les plus favorables.

Nous soulignons la nécessaire lutte contre le recours abusif à l'intermittence et le maintien de nos professions dans le salariat.

Cela s'avère d'autant plus important avec la transposition dans le droit français de la directive « services » qui s'inscrit dans les orientations libérales de la Commission européenne en privilégiant la libre circulation et la liberté d'entreprendre.

Tout cela doit nous inciter à poursuivre nos contacts en Europe, auprès des organisations homologues pour démontrer que le salariat et des droits sociaux de bons niveaux sont davantage protecteurs que le statut de travailleur indépendant qui renvoie à une protection sociale individuelle.

Nous veillerons aussi à ce que sous couvert du principe de la libre circulation en Europe, cela ne se traduise pas par plus de dumping social, le démantèlement des licences d'entrepreneurs de spectacles ou bien encore celui des services publics.

Dans le domaine de la protection sociale, la gestion patronale de la Caisse des congés « spectacles » a fait grand bruit à l'occasion du relevé d'observations de la Cour des comptes au printemps 2008.

En cause, les conditions de paiements des congés aux artistes et techniciens, la cotisation du conseiller social et un certain nombre de passe-droits dans la gestion financière de la caisse.

Après bien des manœuvres visant à la suppression pure et simple de la Caisse ou bien encore son rapprochement avec le Centre national cinéma spectacle d'Annecy, le ministre de la culture a, lors du CNPS du 12 novembre 2009, annoncé le maintien d'un système mutualisé

au titre des congés payés des salariés intermittents du spectacle vivant et enregistré au sein du Groupe Audiens.

Depuis lors, une majorité de la partie patronale, siégeant au conseil d'administration de la caisse, fait de la résistance...

S'agissant de l'assurance chômage qui comme vous le savez doit faire l'objet d'une renégociation d'ici la fin du premier trimestre 2011, la situation financière, selon les prévisions de l'Unedic, se présente de la façon suivante : un déficit prévisible cumulé de plus de 10 milliards d'euros à fin 2010, un déficit d'un peu plus de 4 milliards d'euros pour cette année et 3,5 milliards pour l'an prochain.

Comme vous le savez, un accord vient d'être conclu le 15 avril avec l'Etat et un certain nombre de partenaires sociaux, à l'exception de la Cgt, sur la situation des chômeurs en fin de droits.

De quoi parle-t-on : un million de chômeurs vont se retrouver en situation de fin de droits en fin d'année, dont 360 000 vont être dépourvus de toutes ressources.

Le gouvernement et les signataires se félicitent d'avoir trouvé une solution pour un coût total de 1,5 milliards d'Euros.

Comme l'a souligné la Cgt, l'accord en question oublie que tous les chômeurs en fin de droits resteront, en tout état de cause, cantonnés en dessous du seuil de pauvreté. Quant à « l'allocation spécifique de crise », tant vantée par le Président de la République, elle ne sera sûrement pas versée à tous les demandeurs d'emploi, puisqu'elle est soumise à des conditions drastiques (tel que le niveau des ressources du foyer ou bien l'obligation d'accepter un contrat aidé ou une formation). Comme le souligne la Cgt « cette usine à gaz », dont la mise en œuvre sera à coup sûr laborieuse, ne réglera ni les problèmes d'emploi ni les problèmes des chômeurs.

Autre grand dossier, les retraites. La récente publication du Conseil d'orientation des retraites, au-delà de ses prévisions relevant du catastrophisme, démontre que le déséquilibre financier des régimes a pour origine la chute de l'emploi et une baisse de la masse salariale.

Cela confirme qu'il faut une nouvelle politique de l'emploi qui passe par une « remise en cause du mode de croissance actuel orienté vers un accaparement de plus en plus important par les actionnaires des richesses créées... au détriment des salaires et de l'investissement ».

C'est l'occasion pour la Cgt de réaffirmer la nécessaire réforme du financement de la protection sociale et la mise en œuvre d'une contribution sur les revenus des entreprises au même taux que la cotisation retraite des employeurs et la remise en cause des exonérations

des cotisations patronales et des exemptions de cotisations dont bénéficient l'intéressement, l'épargne salariale, l'épargne-retraite, les stock-options et les attributions d'actions gratuites... Selon les calculs de la Cgt, l'ensemble de ces mesures dégageraient 5 à 6 points du PIB pour garantir les retraites jusqu'à l'horizon 2050.

Comme nous en avons convenu à l'automne 2007, nous avons poursuivi notre activité sur les questions européennes et internationales. Le rapport d'activité en rend compte dans le détail avec notre action au sein de la coalition française pour la diversité culturelle, et le renforcement de notre investissement dans les fédérations internationales FIA, FIM et UNI-MEI.

Dans l'axe 3 du rapport d'orientation « Europe et International », il est proposé de poursuivre notre travail de veille et d'intervention sur l'évolution de la législation européenne et notre action au sein d'EURO-MEI-UNI, EURO-FIA, EURO-FIM, de défendre en Europe un service public audiovisuel dynamique, bien financé et présent sur tous les supports, à batailler pour la création de plateformes publiques numériques garantissant la diversité des offres par la mise à disposition d'enregistrements et la prise en compte de jeunes talents.

Au-delà nous agissons pour que les fournisseurs d'accès à Internet contribuent davantage à la création et qu'un prélèvement sur leur chiffre d'affaire vienne compenser les échanges illicites portant sur les œuvres.

Nous interviendrons aussi pour que soient confortées les aides d'Etat au cinéma à l'instar de ce que nous avons été capables de construire en France au sein du CNC.

Nous agissons aussi dans le cadre du dialogue social européen dans l'audiovisuel comme dans le spectacle vivant, pour le droit des artistes, des réalisateurs et des techniciens.

Chers camarades,

Depuis 2006, c'est-à-dire le dernier exercice clos pris en compte pour le 34<sup>ème</sup> congrès fédéral, nos forces organisées ont, sur 3 ans, marqué un très net recul avec la perte de près de 800 FNI et de près de 6900 cotisations.

Il s'agit là d'une question centrale qui conditionne notre indépendance, le rapport de force et donc l'efficacité des luttes. Nos instances sont vieillissantes, nos situations financières de plus en plus précaires et notre corps militant en recul.

Nous connaissons les difficultés de nos secteurs d'activité combinant pour une large part la précarité des contrats de travail, des entreprises de très petites tailles et une mobilité importante. Sans céder à la mode du jeunisme, nous devons nous adresser aux jeunes mais aussi aux femmes afin de garantir la relève et donc la pérennité de nos structures syndicales.

De la même façon, il faut que nous nous parlions des Unions régionales fédérales qui sont, trop souvent, portées à bout de bras par quelques personnes.

Ayons une attention toute particulière sur certains votes lors de nos congrès. A titre d'exemple, la création de l'Union fédérale des retraités qui ne s'est toujours pas concrétisée, faute d'existence de structures retraitées dans nos syndicats.

Au-delà, il faut nous interroger sur le périmètre du champ de syndicalisation et de l'encrage syndical des organisations fédérées. Il ne s'agit pas bien évidemment de mariages forcés, mais de coopérations et de redéploiement nous permettant de remplir nos missions et nos responsabilités.

Le 49<sup>ème</sup> Congrès confédéral a adopté une résolution sur le champ des fédérations. Nous avons eu des échanges avec la FILPAC et le SNJ-CGT. Nous travaillons avec la CGT Culture. Nous savons qu'il conviendrait d'avoir des échanges plus fréquents et plus féconds avec la fédération des services publics.

Bref, nous affirmons la pertinence d'un champ fédéral « culture, information, spectacle ». Notre congrès doit en débattre et, s'il en est d'accord, décider de la mise en place d'une commission.

Les questions touchant à la démocratie sociale, à la représentativité et à la validation des accords collectifs de travail ont été modifiées avec la loi du 20 août 2008 qui a mis un terme au décret de 1966 qui avait institué une représentativité irréfragable des 5 confédérations.

En la matière, la Cour de cassation a, le 15 avril dernier, invalidé le jugement du Tribunal de Brest du 27 octobre qui avait déclaré les dispositions de cette loi non conformes avec le droit communautaire européen.

Disons le tout net, la démocratie ne se discute pas. Autrement dit, la jurisprudence issue de la Cassation renforce nos principes. La négociation collective est un droit des salariés exercé par les syndicats. La loi de 2008 est une avancée mais elle ne concrétise pas tout ce que nous revendiquons. En effet, la validation des accords n'est pas encore conditionnée à la signature de syndicats majoritaires en voix.

Qui plus est, les salariés des très petites entreprises restent exclus du droit à une représentation syndicale. Cela s'avère d'autant plus urgent et nécessaire, que la répression et les discriminations dans ces TPE sont fort nombreuses.

Pour en rester dans le domaine de la démocratie sociale, nous contesterons la représentation à égalité des syndicats dans les organismes professionnels en revendiquant des élections.

Les aides au paritarisme qui sont au cœur des négociations conventionnelles doivent, en effet, être réparties en fonction de la représentativité de chacun.

Convenons en et parlons en, il ne suffit pas de se plaindre du manque de cadres syndicaux. Encore faut-il s'en donner les moyens. Cela demande formation et encadrement.

Nous avons, en 2008, organisé un stage de niveau 2 sur 2 semaines. La première session a eu lieu fin juin 2009. La seconde prévue en octobre a été annulée pour raison de santé du secrétaire à l'organisation qui devait l'animer.

Ne faudrait-il pas débattre concrètement de cette question si nous considérons qu'elle est primordiale pour l'avenir ?

Nous sommes investis de toute part dans les organismes et instances professionnelles. Quitte à en oublier, il s'agit de l'Afdas et de ses instances, du Groupe Audiens et de ses institutions, des CPNEF, de l'Afasam, des fonds de soutien, des commissions de licences entrepreneurs de spectacles, des COREPS, des CPC...

Pour y faire face, il nous faut créer des conditions de l'émergence de nouveaux cadres syndicaux.

Nous connaissons, à quelques exceptions près, des difficultés en matière de renouvellement de nos instances dirigeantes. Sans donner de leçon, c'est le cas pour la Fédération. J'invite le Congrès à en parler avec franchise et dans la perspective d'assurer la continuité et le rayonnement de la Cgt dans nos secteurs d'activité.

J'invite le Congrès à le faire d'autant plus que nous connaissons des remises en cause de certains de nos financements qui, s'ils étaient confirmés, ne seraient pas sans conséquences. J'aurai l'occasion d'y revenir concernant la situation d'organisation et la gestion financière de la Fédération.

J'en terminerai en évoquant quelques échéances qui sont d'ores et déjà connues.

Il y a bien évidemment le 1<sup>er</sup> mai. Il faut mobiliser en grand ce jour là pour l'emploi, le pouvoir d'achat et bien sûr les retraites.

Il y a aussi bien sûr le 6 mai, avec l'appel fédéral à une journée nationale de grève et d'actions portant sur la défense de l'Art et la Culture, le respect de nos métiers et contre la mise à mal des services publics de la culture et de l'audiovisuel...

Le 6 mai, nous appelons à une grande manifestation à Paris qui partira du Cirque d'Hiver pour se rendre à Beaubourg. D'autres initiatives auront lieu ce jour là en régions.

Il y a également l'échéance du 7 juin concernant la couverture conventionnelle des personnels de l'audiovisuel public.

Il y a aussi les élections au FNAS dont la date limite pour le vote est fixée au 10 mai prochain avec un dépouillement le 21 juin ainsi que les élections au Conseil d'administration de

l'IRCPS - la caisse AGIRC du Groupe Audiens - dont les candidatures doivent être présentées au plus tard le 28 juin pour un dépouillement fixé au 20 octobre prochain.

Dans le même temps et au-delà, il nous faudra être réactifs sur différents dossiers, à savoir les retraites, la RGPP, la réforme des collectivités territoriales, la transposition de la directive «services » et fin 2010-début 2011 l'assurance chômage dont les annexes 8 et 10.

Bref, l'heure n'est pas à la relâche, nous avons du pain sur la planche.

Nous avons pour responsabilités de faire grandir les exigences et les revendications au service de l'intérêt général et de favoriser l'émergence de la future génération qui dirigera notre Fédération et ses syndicats.

***Jean Voirin,  
Secrétaire Général.***